

ICPE : SITES SOUS ENREGISTREMENT EN HAUSSE ET NOMBRE D'INSPECTEURS EN BAISSÉ



Le ministère de la transition écologique vient de présenter des données chiffrées actualisées sur les ICPE en France. Le nombre de sites soumis à enregistrement (environ 22.000) dépasse désormais ceux soumis à autorisation (environ 20.000). L'an dernier, quelque 1.500 inspecteurs – dont les effectifs baissent – ont mené presque 23.000 inspections.

"L'ANNEE 2022 A ETE TRES INTENSE", expose devant la presse le 20 juin 2023 Guillaume Mangin, conseiller prévention des risques auprès du ministre de la transition écologique. Aux côtés du DGPR (directeur général de la prévention des risques) Cédric Bourillet, il est revenu sur l'activité d'instruction de l'inspection des installations classées.

L'enregistrement prend l'ascendant

Plus de 526 nouveaux arrêtés d'autorisation ont été pris en 2022, ainsi que 770 arrêtés d'enregistrement. En outre, plus de 2 200 arrêtés complémentaires ont également été préparés par les services ; pour mémoire, ils correspondent à des procédures de modifications des conditions d'exploitation des installations, des changements réglementaires, des révisions d'études de dangers ou des réexamens au titre de la directive IED, sur les émissions industrielles.

Une "TRES FORTE ACTIVITE" qui témoigne selon Cédric Bourillet et Guillaume Mangin d'un dynamisme lié au dispositif France 2030 et à la volonté politique de relocaliser un certain nombre d'entreprises et d'usines.

Outre les 450 000 sites soumis à déclaration, les derniers chiffres du ministère dénombrent au total 20 557 sites soumis à autorisation et 22 136 sites soumis à enregistrement. Mis en place en 2009, l'enregistrement est donc aujourd'hui majoritaire. "ENREGISTREMENT ET AUTORISATION, C'EST LE MEME TYPE DE PRESCRIPTIONS, C'EST LA MEME FREQUENCE DE CONTROLE. EN REVANCHE, L'ENREGISTREMENT EST BEAUCOUP PLUS LEGER ET RAPIDE", défend Cédric Bourillet. Différence notable cependant, l'enregistrement n'inclut pas d'étude de danger – qui analyse les risques propres d'une ICPE.

Un recrutement d'inspecteurs en berne

Car le virage simplificateur de l'enregistrement relève d'un choix pragmatique, pour une administration qui gère d'une part l'instruction des dossiers, mais aussi le contrôle des installations – presque 23 000 inspections en 2022 avec des actions spécifiques – comme nous décrivait Cédric Bourillet en janvier. Or les ressources humaines de l'inspection restent limitées : 1 587 inspecteurs sur le terrain en 2022 selon la DGPR, ce qui est mieux qu'en 2020 et 2021, mais reste inférieur aux 1 590 agents de 2019 – et ce malgré la promesse post accident Lubrizol Normandie Logistique d'ouvrir 50 postes d'inspecteurs avant mai 2022.

"COMME BEAUCOUP DE CORPS DE L'ÉTAT, ON A DES DIFFICULTES [...] EXACERBEES DANS NOTRE CAS PAR LE FAIT QUE NOUS RECRUTONS DES PROFILS TRES DEMANDES PAR LE SECTEUR PRIVE", pointent les représentants de l'État, évoquant la relance du nucléaire, la décarbonation de l'industrie, le plan France 2030 ou les gigafactories. Pour remédier aux problèmes d'attractivité du métier, les orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées (Ospiic) 2023-2027 envisagent la création d'une filière de formation dédiée aux ICPE ainsi qu'une meilleure cotation des postes.

Vigilance sur les sites en vigilance

Le dispositif "**VIGILANCE RENFORCEE**" a été lancé en juillet 2021 pour suivre 13 sites industriels faisant l'objet de non-conformités récurrentes.

Fin 2022, force était de constater que les industriels ne jouaient pas tous le jeu.

Selon Cédric Bourillet, les rattrapages des retards chez Lactalis et chez Esso iront vite. Il s'inquiète davantage de retards "**PLUS IMPORTANTS**" de la part du fabricant d'engrais Yara et du groupe Pena – qui gère des déchets en Nouvelle Aquitaine. "**LE MINISTRE A SIGNE UN COURRIER DEMANDANT AU PREFET D'AVOIR DES ACTIONS TRES FERMES VIS-A-VIS DES SITES CONCERNES**", explique le DGPR – soit des mises en demeure et des amendes ou astreintes jusqu'à la mise en conformité.

Quant à la station d'épuration du Siaap (syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), si elle a bel et bien atteint les objectifs de son plan de mise en conformité, elle a aussi relargué en octobre dernier 4 tonnes de biogaz – et passé l'événement sous silence.

Sur les six groupes mis en vigilance en 2021... Cinq restent donc dans le dispositif en 2023. Ils sont rejoints par deux nouvelles entreprises :

- Dépôt Pétrolier Côtier pour le dépôt de Saint-Pol-sur-Mer (Nord)
- et le logisticien GXO pour ses entrepôts de Poupry (Eure-et-Loir), Artenay et Le Malesherbois (Loiret).

"**UN PLAN D' ACTIONS SERA PROCHAINEMENT PUBLIE POUR CHACUN DE CES SITES**", annonce la DGPR, qui se félicite d'une "démarche progressive, transparente et responsable".